

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI, 24 OCTOBRE 2023 À 19 H**

**ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS DESTINÉE AU PUBLIC ET PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR
4. AFFAIRES COURANTES
  - 4.1 2023-SP-198 - Déblaiement de la neige, épandage d'abrasifs et de fondants dans les rues des secteurs 8 et 9 pour une période d'un (1) an - 2023-0610 (TP-AB)
  - 4.2 Renouvellement de l'Entente de développement culturel 2024 avec le ministère de la Culture et des Communications - 2023-0580 (ACL-KCG)
5. RÈGLEMENTS
  - 5.1 Avis de motion et présentation des projets de règlements
    - 5.1.1 179-18 - Règlement modifiant le règlement 179 relatif à la circulation et au stationnement afin de mettre à jour la liste des rues de moins de huit (8) mètres et les normes de stationnement en période hivernale pour celles-ci
    - 5.1.2 636 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives à l'amélioration ou la réfection de chaussées, la construction ou le prolongement de trottoirs, pistes cyclables ou sentiers polyvalents et une dépense et un emprunt d'un montant de 2 550 200 \$ à ces fins
    - 5.1.3 637 - Règlement décrétant la préparation de plans et devis et d'études pour la réalisation de divers projets d'investissement pour une dépense de 650 000 \$ et un emprunt de 616 000 \$ à ces fins
    - 5.1.4 638 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives à la réfection et d'amélioration d'immeubles municipaux et l'installation de bornes de recharge pour des véhicules électriques pour une dépense de 3 210 000 \$ ainsi qu'un emprunt de 3 100 000 \$ à ces fins
    - 5.1.5 639 - Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux d'aménagement et l'acquisition d'équipements dans les parcs de la Ville pour des dépenses de 2 700 000 \$ et un emprunt de 1 610 000 \$ à ces fins
    - 5.1.6 640 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives à l'eau potable et au traitement de l'eau ainsi qu'un emprunt de 3 270 000 \$ à ces fins
    - 5.1.7 641 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisations en matière de technologie de l'information ainsi qu'un emprunt de 646 800 \$ à ces fins
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Donné à Repentigny, ce 20<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023.

*Marc Giard*

M<sup>e</sup> Marc Giard, greffier